



Comité de pilotage Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Jeudi 17 octobre 2019

Compte-rendu



La réunion du comité de pilotage s'est déroulée le jeudi 17 octobre 2019 à 9h30 à la salle des fêtes de Genainville. La séance est ouverte à 9h40. 25 personnes sont présentes à la réunion.

Etaient présents :

- BAUDOIN Gérard, Yvelines Environnement
- BINAUX LE CLECH Florence, adjointe au maire de Saint-Gervais
- BOITEUX Laurence, Ligue pour la Protection des Oiseaux
- CAMBOURIEUX Frédérique, mairie d'Amenucourt
- CLEMENT-PALLEC Romain, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Île-de-France
- COLLURA Jean Guy, adjoint au maire de Saint-Clair-sur-Epte
- COSTE-DURIEUX Sophie, Agence des Espaces Verts
- DELON Gilles, Syndicat intercommunal et interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE)
- DE MAGNITOT Denys, maire d'Omerville, Président du Comité de Pilotage (COPIL)
- DESHEULLES Fabienne, Canoepte
- DESHOUX Jean-Marie, Conseil départemental du Val d'Oise (CD 95)
- DUMONT Corinne, Yvelines Environnement
- FOREST Gwenaël, Domaine de Villarceaux
- GADOUM Serge, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
- GAUDIN Camille, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- LAUER Marine, Centre régional de la propriété forestière Ile-de-France / Centre-Val-de-Loire
- LEDOUX Arnaud, Direction Départemental des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- LOOBUYCK Laurent, Syndicat intercommunal et interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE)
- MAGNIER David, STORENGY
- MONGUILLON Angélique, Réserve naturelle régionale du site géologique de Limay et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- POLI Michel, Direction Départemental des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- ROUX Françoise, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- SCHMIT Alain, maire de Genainville
- THAUVIN Jean-Pierre, Association des naturalistes des Yvelines (ANY)
- WEGNEZ Jérôme, Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP)

Ordre du jour :

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Election du Président du comité de pilotage et de la structure chargée de l'animation du site
- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation
- Réactualisation des habitats dans le cadre de la révision du DOCOB
- Prévisions d'animation
- Questions diverses

Introduction :

- Michel POLI ouvre la réunion en excusant l'absence du directeur de la direction départemental des territoires du Val d'Oise, M. Nicolas MOURLON, et propose un tour de table pour commencer.

Election du Président du Comité de pilotage et de la structure chargée de l'animation du site

- Michel POLI reprend la parole pour le renouvellement de la présidence du comité de pilotage. Il indique que M. DE MAGNITOT est le seul candidat au renouvellement de la présidence. M. DE MAGNITOT est réélu à l'unanimité à la présidence du COPIL.

Frédérique CAMBOURIEUX pose la question du rôle de la présidence du comité de pilotage. Arnaud LEDOUX répond que le président joue un rôle au niveau de la communication vis-à-vis des communes du site Natura 2000, mais également un rôle d'échange avec le PNR dans le cadre de l'animation du site. Il explique que cela fait quelques années qu'il n'y avait pas eu de comité de pilotage « physique », par manque de temps de l'animatrice en place, Céline PRZSIECKI, qui travaillait à ce moment-là sur l'extension du site de la Vallée de l'Epte.

Florence BINAUX LE CLECH questionne ensuite le fait que cette élection ne soit pas calée sur les élections municipales. Arnaud LEDOUX répond que l'obligation de renouvellement de présidence tous les 3 ans est fixée sur la date d'élaboration du COPIL, donc inscrite sur un arrêté. Un décalage de cette élection aurait pu être fait, mais il y aurait alors un « vide » sans présidence pendant plusieurs mois. Si jamais le président actuel, M. DE MAGNITOT, n'était pas réélu aux élections municipales, il faudrait en effet renouveler l'élection de présidence du comité de pilotage.

Michel POLI passe ensuite la parole au président du COPIL afin de renouveler la structure porteuse. M. DE MAGNITOT débute en remerciant Alain SCHMIT, maire de Genainville, pour son accueil, et indique que le Parc naturel régional du Vexin français est le seul candidat. Le PNRVF est réélu à l'unanimité en tant que structure animatrice du site Natura 2000.

Rappels sur Natura 2000

- Camille GAUDIN annonce l'ordre du jour, et commence la réunion en rappelant le fonctionnement de Natura 2000 et en présentant le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ». Elle souligne l'existence de son homologue, le site Natura 2000

« Vallée de l'Epte », situé de l'autre côté de la rivière, dans le département de l'Eure, et avec qui la coordination est essentielle pour mener des actions cohérentes à l'échelle des 2 sites. Ce site est animé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie. L'animatrice revient sur l'extension du site, validée en 2018, qui a permis d'augmenter la surface en habitats d'intérêts communautaires de près de 18% par rapport à la surface initiale.

Alain SCHMIT s'interroge sur la possibilité de faire une unité géographique globale en rassemblant les deux sites Natura 2000. Romain CLEMENT-PALLEC répond qu'en Île-de-France il existe un seul site partagé entre 2 régions, et que la gestion en est très complexe. Initialement, il y avait cette même volonté pour le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », mais au niveau administratif, il est très compliqué de gérer un site sur plusieurs régions. Le choix a donc été fait de garder deux sites Natura 2000 distincts.

Bilan de l'animation

- Camille GAUDIN présente ensuite le bilan d'animation depuis 2016. Elle explique que le diagramme figurant le temps d'animation représente celui passé en moyenne sur le site Natura 2000 entre 2016 et 2018, et concerne le temps passé par Céline PRZYSIECKI, qui a quitté le PNRVF en août 2018.

- Elle présente ensuite les suivis des espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères. Elle expose les résultats des différents comptages hivernaux effectués depuis 2016, et signale que des dégradations, ont été constatées dans la cavité d'Ambleville, où des tags et feux ont été retrouvés, datant de novembre 2018. Elle souligne qu'il est très probable qu'il y ait eu un impact sur les effectifs de cette cavité, déjà constaté en 2019. Elle rapporte également les résultats des comptages estivaux.

Jean-Pierre THAUVIN demande s'il y a eu des marquages réalisés sur des individus, ce pourrait être un moyen de suivre les populations. L'animatrice indique que ces suivis sont possibles, mais font appel à de la capture, qui nécessite des autorisations, que la personne en charge au PNR ne possède plus. Elle souligne également que le dérangement et le stress occasionné par cette pratique doit la réduire à une utilisation vraiment ponctuelle. De plus, le radiopistage, qui permet de suivre les individus, demande une implication très forte en termes de moyens humains et techniques.

Corinne DUMONT demande si ces comptages sont l'occasion d'identifier des sites de reproduction. Camille GAUDIN répond que ces inventaires sont uniquement sur des colonies de mise-bas connues, car la découverte de nouveaux sites est beaucoup plus fastidieuse, et ajoute que l'association Azimut 230 s'en charge déjà en partie.

L'animatrice continue sur les suivis en mentionnant un stage réalisé en 2017 sur l'Ecrevisse à pattes blanche, qui a permis de localiser les secteurs de reproduction, et surtout d'estimer la population présente sur le ru du Bois de l'Aunaie. Cette population est la plus importante d'Île-de-France en termes d'effectifs.

Laurent LOOBUYCK rebondit pour demander les résultats de prospections ayant eu lieu dans le ru de Breuil, où des Ecrevisses à pattes blanches avaient été trouvées

également. L'animatrice répond qu'elle n'est pas au courant de cet inventaire, et qu'elle se renseignera pour en savoir plus. Françoise ROUX indique que les résultats présentés ici concernent uniquement ceux produits dans le cadre du stage. De plus, même si ce stage a été co-encadré par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), il est possible que les résultats d'autres inventaires réalisés au cours de ce stage n'aient pas été transmis. Laurent LOOBUYCK ajoute qu'il demande ces résultats car il existe des zones où l'écrevisse américaine a été détectée, et s'inquiète d'une potentielle pollution des populations d'écrevisse à pattes blanches. Il indique également que ces écrevisses sont présentes dans le ru de l'Aunaie. L'animatrice répond qu'elle est au courant de cet élément, mais que d'après l'AFB, cette population d'écrevisses américaines n'est pas porteuse du parasite, donc sur ce point-là, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Françoise ROUX revient sur le manque d'information pour signaler qu'il y a eu plusieurs changements de personnel à l'AFB, ce qui rend parfois la continuité d'information compliquée. Michel POLI intervient pour préciser que l'AFB va fusionner avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour former l'Office français de la Biodiversité (OFB), d'ici le 1^{er} janvier 2020. Il ajoute qu'il faudra un temps d'adaptation et que les agences sont en cours de reconfiguration, ce qui peut expliquer cette difficulté de contact.

Corinne DUMONT s'interroge par rapport à la suite de ces inventaires, et d'un potentiel classement de ce secteur en arrêté de protection de biotope pour protéger les écrevisses à pattes blanches. Françoise ROUX répond qu'il faut déjà refaire le point sur les inventaires avec l'AFB, et qu'il peut en effet y avoir des mesures préconisées. Michel POLI ajoute que pour l'instant, il n'y a pas eu de demande d'arrêté de protection de biotope, qu'il en existe seulement 3 ou 4 sur le département, mais que c'est une possibilité.

- L'animatrice passe la parole à Jérôme WEGNEZ. Il explique que dans le cadre d'un partenariat avec la DRIEE, le CBNBP a été missionné pour réactualiser la cartographie des habitats du site, sur 2 ans, 2018 et 2019. Ce travail n'est pas encore finalisé, mais sa présentation servira de point d'étape. Il présente l'objectif de ce travail, qui servira à la révision du DOCOB, et le temps de terrain passé sur site, qui a demandé un fort investissement de la part du CBNBP. Ce travail permet de regarder l'intérêt de l'extension et les habitats qui en bénéficient. En plus de ce travail de mise à jour, une évaluation de l'état de conservation a été menée, à dire d'expert.

Il précise que toutes ces informations seront communiquées au PNR. Il explique ensuite que 17 habitats, dont 6 habitats prioritaires ont été recensés, et souligne la très grande diversité d'habitats du site. C'est par ailleurs l'un des sites les plus diversifiés à l'échelle régionale. Il souligne également que l'Epte est une des rivières les plus préservées d'Île-de-France. Laurent LOOBUYCK l'interroge sur une éventuelle constatation de dégradation de l'un des habitats. Jérôme WEGNEZ répond que pour constater une dégradation, il faudrait des données précises et récurrentes pour mesurer l'évolution, sur un pas de temps plus long, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Laurent LOOBUYCK mentionne le fait que, du côté de l'Eure, sur l'autre site Natura 2000, l'assèchement de certains cours d'eau a entraîné une dégradation de l'habitat de l'agrion de Mercure. Camille GAUDIN intervient pour expliquer que dans le cadre de la révision du DOCOB, de nouveaux inventaires seront réalisés, dont un sera consacré à l'agrion de Mercure, probablement mené par l'OPIE (Office pour la protection des insectes et de leur environnement) et les

habitats y seront évalués. Si, à ce moment-là, une dégradation des habitats est constatée, alors des mesures de gestion seront envisagées.

Jérôme WEGNEZ poursuit sa présentation en décrivant quelques habitats emblématiques du site. Il explique que les inventaires ont permis de découvrir 3 habitats d'intérêt communautaires qui n'étaient pas mentionnés dans le précédent DOCOB. L'extension du site a également permis de reconnecter différents secteurs. Serge GADOUM demande à Jérôme WEGNEZ si à l'inverse, des habitats qui étaient recensés auparavant ont disparu. Jérôme WEGNEZ répond que tous les habitats identifiés dans le précédent DOCOB ont été confirmés, par contre il y a en effet eu des stations qui ont été non revues ou non retrouvées, soit parce qu'elles avaient fait l'objet d'une mauvaise interprétation, soit par une disparition de l'habitat.

Il présente ensuite les habitats qui nécessitent une attention particulière, et mentionne par exemple les milieux de prairies, très mises à mal à l'échelle française. Il insiste sur le fait que, dans ce site, il y a encore des stations très bien préservées, et qu'il faut donc mettre tout en œuvre pour que ces milieux restent en l'état et soient protégés. En effet, les prairies humides ne sont pas désignées comme étant des habitats d'intérêt communautaire. Leur préservation étant précieuse, cela implique une grande responsabilité de la part du PNR.

Laurent LOOBUYCK lui demande s'il a constaté des retournements de prairies. Jérôme WEGNEZ répond qu'il n'en a pas remarqué, mais que ce qu'il faut éviter, ce sont les reconversions de prairies, leur enrichissement ou leur ensemencement, qui a tendance à banaliser la flore et a un impact presque définitif.

Alain SCHMIT demande à Jérôme WEGNEZ s'ils recensent les jachères dans le même temps, qui ont pu être indiquées comme étant des prairies, un cas qu'il a connu sur sa commune. Jérôme WEGNEZ répond que les prairies qui ont été retournées, ou celles qui ont un cortège floristique très appauvri ne sont pas recensées comme prairies d'intérêt communautaire. Elles seront catégorisées comme étant un milieu prairial, rien de plus. Arnaud LEDOUX explique que, au niveau de la PAC, les agriculteurs indiquent s'ils ont des zones en jachères ou en prairies, et qu'il existe une codification spécifique, et qui ne correspond pas forcément aux mêmes critères que le CBNBP. Alain SCHMIT demande s'il y a un recoupement entre les inventaires du CBNBP et la PAC. Arnaud LEDOUX répond qu'il n'y en a pas forcément. Alain SCHMIT demande si ça n'est pas envisageable. Arnaud LEDOUX explique que les enjeux ne sont pas les mêmes, d'où le travail du PNR avec les MAEC sur des parcelles qui ont un intérêt pour les agriculteurs. Il explique également qu'il y a des quotas au niveau national, et que s'il y a un retournement de prairies, l'agriculteur doit en recréer autre part.

Serge GADOUM intervient pour signaler que, si, sur la carte, les prairies retournées sont compensées, en réalité il faut une cinquantaine d'années pour qu'une prairie se constitue. Arnaud LEDOUX reconnaît qu'en effet, en termes de biodiversité, la « compensation » n'est pas la même. C'est simplement qu'au niveau de la réglementation, si un agriculteur détruit une prairie, il doit la compenser en recréant une nouvelle.

Françoise ROUX intervient pour dire qu'il y a un enjeu de maintenir l'activité d'élevage dans la vallée, qui est crucial. Jérôme WEGNEZ appuie le propos en signalant qu'il faut surtout de l'élevage extensif, car le surpâturage a un impact direct sur le cortège floristique, même s'il a été ponctuel.

S'ensuit quelques discussions sur l'élevage dans le Vexin, bovin ou équin, et leur impact sur ces prairies, comparativement à l'élevage ovin.

Frédérique CAMBOURIEUX s'interroge sur la manière de procéder pour la conservation de pelouses calcicoles, lorsque le parcellaire est morcelé, et que les propriétaires ne sont pas agriculteurs, et donc qu'il n'y a pas d'actions en particulier pour éviter la fermeture du milieu. Françoise ROUX répond en disant que c'est une des grosses problématiques, il existe un système de conventionnement avec les propriétaires, ou bien via l'acquisition foncière. Elle explique que parfois, on s'aperçoit que de nombreuses parcelles n'ont pas de propriétaire connus, ou qui ne souhaitent rien faire dessus, et qui pourraient être prêts à les céder à la collectivité. Frédérique CAMBOURIEUX demande si le PNR peut les aider dans cette démarche, ce à quoi Françoise ROUX acquiesce.

Corinne DUMONT intervient pour signaler qu'avant cette acquisition foncière, il pourrait y avoir des chantiers bénévoles, au moins pour de l'entretien ponctuel. Elle pose une question à Jérôme WEGNEZ sur l'état des prairies en Vallée de l'Epte, sur les incidences du stress hydrique, lié aux inondations et sécheresses qui ont pu se produire récemment. Jérôme WEGNEZ répond que les inondations sont plutôt favorables aux habitats du site, mais que des sécheresses prolongées pourraient, en effet, être problématiques. Mais les inventaires du CBNBP n'ont pour le moment rien démontré.

Laurent LOOBUYCK pose la question de l'origine du financement des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques). Romain CLEMENT-PALLEC explique que ces financements proviennent de l'Europe via le FEADER, et géré par le Conseil Régional. Il explique la lourdeur administrative et les blocages qui entraînent une certaine longueur de remboursement. S'ensuit plusieurs échanges sur les problèmes de trésorerie que cela entraîne pour les agriculteurs, et l'équilibre financier à trouver pour ces derniers, ce dont l'Etat est bien conscient et que les régions ont fait remonter pour la programmation de la nouvelle PAC.

Alain SCHMIT pose une question par rapport à la cartographie des habitats et de sa disponibilité, car sa commune en aurait besoin sur plusieurs questions d'urbanisme. Jérôme WEGNEZ répond que pour le moment cette cartographie n'est pas encore finalisée, et qu'elle sera disponible dans le futur DOCOB. Arnaud LEDOUX ajoute que, s'il a besoin du périmètre de l'extension et du site en lui-même, la DDT possède les couches SIG et elle peut les lui fournir. L'animatrice intervient également pour signaler que le périmètre Natura 2000 est disponible sur internet, sur le site Géoportail. Alain SCHMIT répond en disant qu'il souhaiterait savoir où il peut trouver les détails des parcelles, leur nature, afin de renseigner les propriétaires potentiels. Françoise ROUX ajoute qu'il ne faut pas hésiter à contacter l'animatrice en direct pour avoir plus de détails, car le PNRVF possède toute une base cartographique qui peut lui être utile.

Camille GAUDIN reprend sa présentation sur les différents contrats Natura 2000 réalisés depuis 2016, qui sont au nombre de 3, et dont le signataire est la Bergerie de Villarceaux.

Corinne DUMONT demande si la Bergerie de Villarceaux a dû avancer les frais. L'animatrice explique qu'en effet, le système français fonctionne de cette manière : le bénéficiaire du contrat doit avancer l'argent, puis est remboursé à 100% (pour les particuliers et structures privées) ou à 80% (pour les structures publiques, qui doivent fournir 20% d'autofinancement) par l'Etat et l'Europe. Elle souligne que, par ailleurs,

les contrats se font plus facilement avec de grosses structures qu'avec des propriétaires privés, à cause de cette avance des frais obligatoires. Corinne DUMONT répond en disant que cette difficulté pour les particuliers est un frein, et qu'il est dommage de ne pas pouvoir procéder autrement. Elle met en avant les qualités de persuasion et de diplomatie que doit avoir l'animateur. Arnaud LEDOUX intervient pour expliquer que la DDT et la DRIEE sont tout de même présents en soutien, mais qu'en effet, les cas de contrats Natura 2000 avec des particuliers sont peu fréquents.

Laurent LOOBUYCK s'interroge sur la manière de procéder lorsqu'un propriétaire souhaite faire un contrat Natura 2000, mais que son locataire est inscrit à la PAC. Arnaud LEDOUX répond qu'il est obligé de passer par les MAEC, puisqu'il est impossible d'établir un contrat Natura 2000 sur les parcelles déclarées à la PAC. Il n'est pas possible de cumuler les deux. L'animatrice intervient également pour expliquer qu'il y a une correspondance entre certaines MAEC et certaines mesures de gestion réalisables en contrat Natura 2000. Plusieurs personnes réagissent par rapport à la difficulté de mettre en place les contrats Natura 2000 en prenant en compte tous ces éléments.

L'animatrice continue sa présentation des différents contrats, et présente la MAEC mise en place au niveau du coteau de Buhy, sous la forme de pâturage ovin sur des parcelles appartenant à la société Storengy. Elle décrit les enjeux de ces parcelles, particulièrement forts au niveau floristique. Elle explique que la zone est suivie par le CBNBP, qui préconise ensuite des mesures de gestion favorables à ces espèces patrimoniales.

Elle présente ensuite les chartes Natura 2000 qui ont été signées depuis 2016, dont deux chartes dispensant d'évaluation d'incidence, avec des organisateurs de manifestations sportives, et trois chartes de bonnes pratiques avec des propriétaires privés.

Laurent LOOBUYCK adresse ensuite une question à l'animatrice par rapport à une association de canoë-kayak qui n'a pas signé de charte, et qui pose actuellement problème sur la rivière Epte, notamment pour son non-respect du nombre de canoë sur l'eau (une cinquantaine) et le débarquement sauvage sur des aires non appropriées. Fabienne DESHEULES renchérit en expliquant qu'elle limite le nombre de canoë au vu de la charte Natura 2000 que Canoepte a signé, mais qu'elle est agacée de voir cette association ne pas respecter des engagements similaires. Françoise ROUX intervient en expliquant que ce n'est pas dans le cadre de l'animation qu'il est possible de remédier à ce problème, mais que le PNR avait été invité à de nombreuses réunions, et qu'en effet la problématique ne semblait pas encore réglée. Elle précise que cela relève peut-être davantage de la compétence des collectivités qui sont situées en bordure de l'Epte. Gilles DELON répond en disant que les compétences des communes sont limitées à leur propre secteur, donc sur la moitié du département, et le syndicat n'a pas de compétence pour imposer quoique ce soit. Il explique que le Syndicat n'a pas de compétence pour légiférer la pratique du canoë. Michel POLI intervient en disant qu'à partir d'un certain nombre de personnes, cela s'apparente à une manifestation et qu'à partir de là, le maire peut exercer son pouvoir de police. Frédérique CAMBOURIEUX rappelle que le problème est que le lit de la rivière n'est pas propriété de la commune, et elle constate que légalement, elle ne peut pas produire un arrêté pour interdire le débarquement sur

des parcelles privées. C'est au privé de manifester son intention d'interdire de débarquer chez lui.

Jean-Marie DESHOUX intervient pour expliquer la compétence du département, qui est la mise en place de la commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) visant à créer une médiation pour le développement maîtrisé des sports de nature, et que le département va instaurer en décembre. Le but est d'inscrire des espaces, sites et itinéraires sur un plan départemental, et d'organiser la médiation pour limiter les conflits d'usages, et d'essayer d'élaborer de chartes. Elle permet l'intégration d'acteurs institutionnels (agents de l'état, office de tourisme, acteurs du monde sportif, gestionnaires d'espaces naturels...). Gilles DELON réagit en questionnant Jean-Marie DESHOUX sur la manière de procéder si les personnes concernées refusent d'adhérer à la charte. Jean-Marie DESHOUX répond en disant que ces personnes-là s'excluent ensuite de publicité, de soutien financier, mais qu'en effet il n'y a pas de moyen d'action concret pour les obliger à respecter cette charte. Laurent LOOBUYCK poursuit en décrivant plusieurs problèmes liés à cette même association (ponton construit sans accord, nombre de personnes beaucoup trop important sur le lit de la rivière...)

Françoise ROUX répond en disant que tout le monde est bien conscient de cette problématique, et qu'elle espère qu'avec cette Commission cela pourra améliorer le problème, et qu'il va falloir faire de la médiation et trouver des solutions ensemble. Jean-Marie DESHOUX rajoute que M. LAFFOND, de la DDCS connaît le sujet. Le débat se poursuit sur les problématiques de non-coopération de cette société avec le reste des acteurs, mais également sur les problématiques de déchets laissés sur les bords de rivière par cette même société. Françoise ROUX clôt le débat en annonçant que le PNRVF prend note de tous ces éléments, et qu'il va essayer de relancer une concertation, afin de réunir les personnes concernées.

Elle poursuit en disant qu'il y a une question de protection des milieux aquatiques, donc qu'il y a peut-être un levier d'action via l'AFB. L'animatrice explique que les personnes de l'AFB qu'elle connaît sont anciennement issues de l'ONEMA, mais qu'elle ne connaît pas l'étendue de leur périmètre d'action réglementaire. Cependant, il peut en effet être pertinent de les contacter pour savoir s'ils ont un moyen d'agir à ce niveau.

Camille GAUDIN poursuit sa présentation en mentionnant la parution de la Lettre Natura 2000, livrée la semaine précédente. La lettre reprend les différentes actions depuis 2015 (contrats, suivis scientifiques, chartes...), et est destinée à être distribuée à tous les habitants des communes situées en site Natura 2000. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles à la maison du Parc si besoin.

Elle termine sur les prévisions d'animation pour l'année 2020, dont l'action majeure sera la révision du DOCOB, avec l'appui d'un vacataire. Dans ce même cadre, différents inventaires seront menés pour réactualiser les données des espèces d'intérêt communautaire du site. Enfin, l'animatrice explique qu'elle souhaite rechercher de nouveaux contrats Natura 2000, car peu de contrats ont été montés sur ce site depuis quelques années. Elle souhaite s'axer particulièrement sur des parcelles vues avec le CBNBP lors d'une sortie terrain.

Les différents sujets étant épuisés, M. Denys DE MAGNITOT clôt la réunion en remerciant tout le monde pour sa participation.



Ordre du jour

- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation
- Réactualisation des habitats dans le cadre de la révision du DOCOB
- Prévision d'animation
- Questions diverses

Rappels sur Natura 2000

Le réseau Natura 2000

- Réseau européen de sites à valeur écologique reconnu
- **Valoriser le patrimoine naturel et préserver la biodiversité**
en tenant compte des exigences et des activités socio-économiques locales
- Maintien des espèces et des habitats naturels dans un **bon état de conservation**

Le réseau Natura 2000

- 2 directives européennes:
 - Oiseaux (2009/147/CE) : site **ZPS**
=> Zone de Protection Spéciale
 - Habitat-Faune-Flore (1992) : site **ZSC**
=> Zone Spéciale de Conservation
- **ZSC + ZPS = réseau Natura 2000**



Le réseau Natura 2000



Le réseau Natura 2000

- Europe :
 - 29 298 sites
 - 18,15 % surface terrestre de l'UE
 - 6 % surface marine



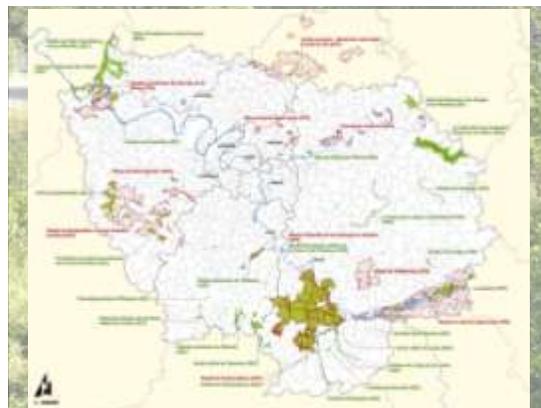
Le réseau Natura 2000

- France :
 - 1776 sites
 - 12,9 % surface terrestre, 34% surface

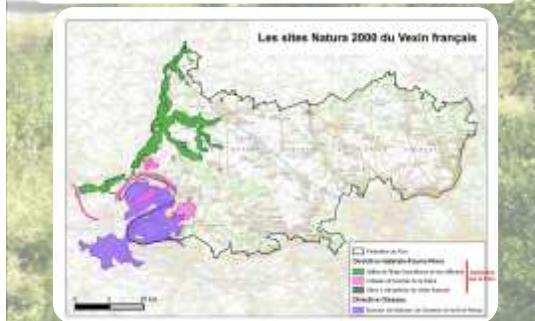


Le réseau Natura 2000

- Outils pour atteindre les objectifs
 - **Démarche volontaire** pour propriétaires, gestionnaires, usagers
 - Contrat Natura 2000 / MAE
 - Charte Natura 2000
 - **Démarche réglementaire**
 - Evaluation des incidences (Projets sur listes nationales et locales)



Le réseau Natura 2000



Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

- Epte en Île-de-France et principaux affluents (Saint-Clair-sur-Epte à Limetz-Villez = embouchure de la Seine)
- 14 communes (78 et 95)
- 3715 hectares



Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

- Rappels sur l'extension :
 - Surface de l'extension : 528,09 hectares dont 104,19 hectares d'habitats d'intérêt communautaireSoit près de 18% de surface d'habitats supplémentaires !
- Concerne 7 communes : Limetz-Villez, Amenucourt, Chaussy, Genainville, Hodent, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte

Rappel des derniers COPIL

- 5 novembre 2015 : COPIL à Omerville
- 14 octobre 2016 : vote électronique
 - ⇒ Élection président pour 3 ans : Denys DE MAGNITOT
 - ⇒ Élection structure animatrice pour 3 ans: PNR Vexin français

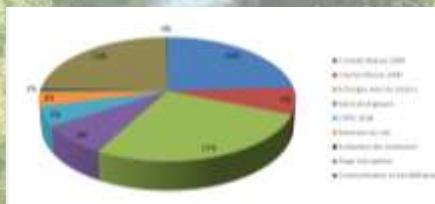
Bilan de l'animation

Bilan de l'animation

- Suivi espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Contrats Natura 2000 et MAEC
- Lettres Natura 2000
- Contacts avec les acteurs du site

Bilan de l'animation

Depuis 2016, le temps de travail passé sur le site Natura 2000 est de 26% en moyenne



Suivi espèces et habitats d'intérêt communautaire

- Comptages hivernaux chiroptères
- Suivi populations estivales chiroptères
- Suivi Ecrevisses à pattes blanches
- Réactualisation de la cartographie des habitats

Comptages hivernaux chiroptères

- Prospection cavités souterraines
- Comptage chauves-souris en hibernation



Comptages hivernaux chiroptères

- Ambleville
Dégradation + dérangement de la cavité en novembre 2018 (feux, tags...)

Espèces	2016	2017	2018	2019
Petit rhinolophe	5	16	19	11
Grand rhinolophe	4	1	1	1
Grand murin	2	2	4	2
Murin à oreilles échanquées	0	0	0	0
Murin de Bechstein	0	0	0	0

Comptages hivernaux chiroptères

- Chaussy – Carrière de Villarceaux
Evaluation 2007-2019 : croissance significative des populations

Espèces	2016	2017	2018	2019
Petit rhinolophe	82	60	93	102
Grand rhinolophe	35	45	36	49
Grand murin	5	6	6	2
Murin à oreilles échanquées	52	57	69	63
Murin de Bechstein	0	0	0	0

Comptages hivernaux chiroptères

- Genainville
Grande cavité plus prospectée depuis dégradation par feux (2015)

Espèces	2016	2017	2018	2019
Petit rhinolophe	9		12	9
Grand rhinolophe	3		4	3
Grand murin	2		3	2
Murin à oreilles échanquées	0		0	0
Murin de Bechstein	0		0	0

Suivi populations estivales chiroptères

- Stage 4 mois été 2016
- Prospections 76 bâtiments (fermes, châteaux, quelques maisons...) sur les communes du site
⇒ 12 colonies découvertes
 - 3 Petit rhinolophe
 - 3 Grand rhinolophe
 - 1 Murin à oreilles échanquées
 - 2 Pipistrelles
 - 4 non identifiées (*Chiroptera sp.*)

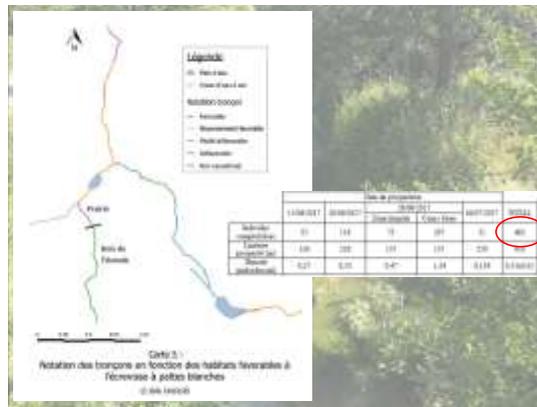
Comptages estivaux chiroptères

- Ambleville
Château d'Ambleville

Espèces	2016	2017	2018	2019
Petit rhinolophe	1	1		1
Grand rhinolophe	60	0		50
Grand murin	0	0		0
Murin à oreilles échanquées	0	0		1
Murin de Bechstein	0	0		0

Suivi populations Ecrevisse à pattes blanches

- Stage 6 mois été 2017
- Inventaire des populations sur la totalité du Ru du Bois de l'Aunaie
- Caractérisation des habitats favorables à l'espèce



Réactualisation de la cartographie des habitats (dans le cadre de la révision du DOCOB)

Contrats Natura 2000

- 3 contrats Natura 2000 signés depuis 2015 :
 - Réparation de l'entrée de la carrière de Villarceaux et remplacement d'un grillage (2016)



Signataire : Bergerie de Villarceaux

Contrats Natura 2000



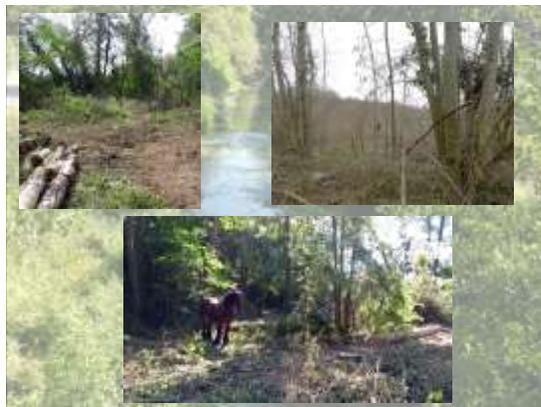
Montant des travaux : 6 640,80 €

Contrats Natura 2000

- 3 contrats Natura 2000 signés depuis 2015:
 - Débardage animal de peupliers pour préserver des boisements alluviaux humides et cours d'eau à Ecrevisses à pattes blanches (2018 & 2019) – Communes de Chaussy et de Genainville

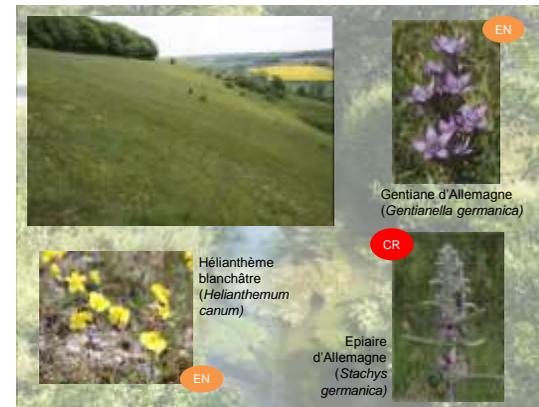
– Travaux effectués en août 2018 et 2019
Montant pour 2018 : 36 400 €

Signataire : Bergerie de Villarceaux



MAEC

- Pâturage extensif ovin sur les coteaux de Buhly depuis 2017 :
 - 6 mois / an
 - Surface totale pâturée d'environ 12 ha
 - Pâturage mobile
 - Suivi par le CBNBP (flore patrimoniale présente sur site)



Partenariat via les MAEC



Charte Natura 2000

- Deux chartes de bonnes pratiques dispensant d'évaluation d'incidences ont été signées :
 - 1 en 2017 avec une association de Canoë
 - 1 en 2018 avec une association de trail
- Trois chartes de bonnes pratiques ont été signées avec des privés, dont 2 en 2019
 - 21,5 ha engagés au total

Lettre Natura 2000

- Septembre 2019
- Contrats et Charte Natura 2000
- Suivis scientifiques depuis 2015
- Distribuée aux membres COPIL + habitants communes concernées

Contacts avec les acteurs du site

- Echanges avec le CEN Normandie (animateur du site « Vallée de l'Epte ») à propos de l'entretien des fossés
 - Prospections réalisées en 2018 avec un constat : fossés en état de dégradation, problème pour la bonne conservation de l'habitat de l'Agrion de mercure

Prévisions d'animation

- Révision du Document d'Objectifs à partir de l'été 2020
 - Recrutement d'un vacataire en appui
- Inventaires Agrion de mercure & faune piscicole (+ amphibiens ?)
- Recherche de contrats potentiels

Merci de votre attention !



Camille Gaudin

Chargée de mission Natura 2000
Parc naturel régional du Vexin français
01.34.48.66.09
06.81.58.86.08
c.gaudin@pnr-vexin-francais.fr

Cartographie des végétations du site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »



Restitution synthétique - COPIL - 17 octobre 2019

SENSIBILISER



CONSERVER



ACCOMPAGNER



CONNAÎTRE

Sommaire

🍃 **Contexte et objectifs**

🍃 **Méthode**

🍃 **Résultats**

- **habitats d'intérêt communautaire identifiés**
- **quelques exemples d'habitats d'intérêt communautaire**
- **originalité du territoire**

🍃 **Conclusion**



Contexte et objectifs

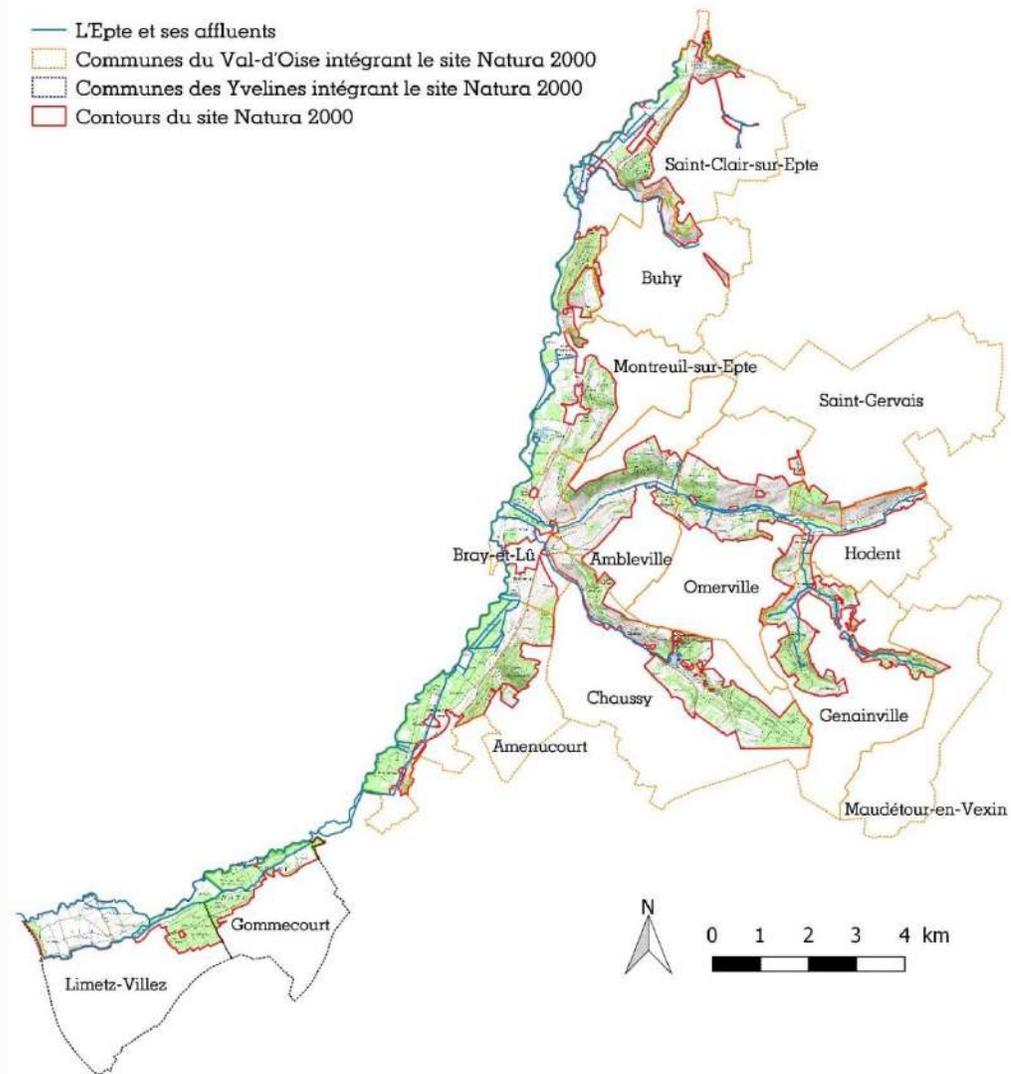


● Réactualisation du DOCOB prévue par le PNR du Vexin français,
animateur du site

**Mise à jour de la cartographie des végétations du site Natura
2000 (CBNBP) sur deux ans (2018 et 2019)**

Contexte et objectifs

- Surface habitats naturels à semi-naturels : environ 3 700 ha
- Temps terrain : 40 jours



Méthode

Démarche générale

- 🌿 Terrain : mai à août 2018 + compléments 2019
- 🌿 Relevés : phytosociologiques sigmatistes + floristiques pour couvrir les grands types de milieux du territoire
- 🌿 État de conservation : « dire d'expert » à partir de la typicité floristique (cortège optimal) et de l'intégrité (qualité écologique) de la structure
- 🌿 Échelle de travail : 1: 5 000^e pour un rendu au 1: 10 000^e
- 🌿 Flore remarquable relevée (sans recherche spécifique)

Volet 2 : informations végétation - Utiliser plusieurs feuilles en cas de mosaïque

Observation in-situ ou (cocher la case correspondante) à distance

n° de vég et % 0%

Nom du syntaxon Conv. base (SC) Code C.B.

Code dat ZNIEFF

CONDITIONS STATIONNELLES

Pente : <1° 27 à 45° 45 à 70° 70°

Profil topographique : Convexe Concave Plat Pente régulière

Exposition : Nord Sud Pas d'expo dominante
 Nord-Est Sud-Est Est
 Nord-Ouest Sud-Ouest Ouest

Atteintes, menaces : Actif (A) pour une atteinte observée, Potentiel (P) pour une menace. Plusieurs choix possibles

<input type="checkbox"/> aucune	<input type="checkbox"/> rectification, artificialisation des berges	<input type="checkbox"/> espèce exotique envahissante
<input type="checkbox"/> urbanisation, travaux publics	<input type="checkbox"/> modification du fonctionnement hydraulique	<input type="checkbox"/> plantation
<input type="checkbox"/> extraction de matériaux	<input type="checkbox"/> atterrissement, ensablement, assèchement naturel	<input type="checkbox"/> coupe, abattage
<input type="checkbox"/> dépôt de matériaux	<input type="checkbox"/> intensification des pratiques agricoles ou forestières	<input type="checkbox"/> feu
<input type="checkbox"/> pollution	<input type="checkbox"/> surpâturage ou surfréquentation animale	<input type="checkbox"/> érosion des sols
<input type="checkbox"/> eutrophisation	<input type="checkbox"/> surfréquentation anthropique	<input type="checkbox"/> autre (préciser)
<input type="checkbox"/> assèchement/drainage des zones humides	<input type="checkbox"/> fermeture du milieu, déprise, enrichissement	

Gestion observée : Plusieurs choix possibles

<input type="checkbox"/> aucune	<input type="checkbox"/> écobuage	<input type="checkbox"/> gymbroyage	<input type="checkbox"/> sylviculture s.l.	<input type="checkbox"/> futaie régulière
<input type="checkbox"/> inconnue	<input type="checkbox"/> culture	<input type="checkbox"/> étrépage	<input type="checkbox"/> taillis	<input type="checkbox"/> futaie jardinée
<input type="checkbox"/> pâture	<input type="checkbox"/> plantation	<input type="checkbox"/> curage	<input type="checkbox"/> taillis sous futaie	<input type="checkbox"/> autre (préciser)
<input type="checkbox"/> fauche	<input type="checkbox"/> lâchère, abandon provisoire			

ETAT DE CONSERVATION

Typicité floristique	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Indéterminée	Restaurabilité	Facile	Non précisée
Intégrité de structure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Difficile	<input type="checkbox"/>	Sans objet

DESCRIPTION DU SOLON (facultative)

Horizon O1 absent <1cm >1cm

Horizon O2 absent <0.5cm >0.5cm

Horizon O3 absent <0.5cm >0.5cm

Horizon O4 discontinu continu

Transition O1/A graduelle érosive

Structure horizon A grumeleuse non grumeleuse

Hydromorphie horizon A présente absente

Type d'Humus : A F H C

Horizon A

Éléments fins

<input type="checkbox"/> Très argileuse AL0	<input type="checkbox"/> Limono-sableuse LS,LSA	<input type="checkbox"/> Aucune
<input type="checkbox"/> Argileuse A,Al	<input type="checkbox"/> Sableuse S,SA,Si	<input type="checkbox"/> Localisée
<input type="checkbox"/> Argilo-sableuse AS	<input type="checkbox"/> Organique	<input type="checkbox"/> Généralisée faible
<input type="checkbox"/> Limoneuse L,LU,LA		<input type="checkbox"/> Généralisée forte

Charges

<input type="checkbox"/> <5%	<input type="checkbox"/> Gravier (0.2-2cm)	<input type="checkbox"/> Aucune
<input type="checkbox"/> 5 à 15%	<input type="checkbox"/> Cailloux (2-5cm)	<input type="checkbox"/> Localisée
<input type="checkbox"/> 15 à 25%	<input type="checkbox"/> Pierres (5-20cm)	<input type="checkbox"/> Généralisée
<input type="checkbox"/> 25 à 50%	<input type="checkbox"/> Blocs (>20cm)	
<input type="checkbox"/> >50%		

Horizon "B"

Éléments fins

<input type="checkbox"/> Très argileuse	<input type="checkbox"/> Limono-sableuse	<input type="checkbox"/> Aucune
<input type="checkbox"/> Argileuse	<input type="checkbox"/> Sableuse	<input type="checkbox"/> Localisée
<input type="checkbox"/> Argilo-sableuse	<input type="checkbox"/> Organique	<input type="checkbox"/> Généralisée faible
<input type="checkbox"/> Limoneuse		<input type="checkbox"/> Généralisée forte

Charges

<input type="checkbox"/> <5%	<input type="checkbox"/> Gravier (0.2-2cm)	<input type="checkbox"/> Aucune
<input type="checkbox"/> 5 à 15%	<input type="checkbox"/> Cailloux (2-5cm)	<input type="checkbox"/> Localisée
<input type="checkbox"/> 15 à 25%	<input type="checkbox"/> Pierres (5-20cm)	<input type="checkbox"/> Généralisée
<input type="checkbox"/> 25 à 50%	<input type="checkbox"/> Blocs (>20cm)	
<input type="checkbox"/> >50%		

Profondeur du sol Profond (>60cm) Moyennement profond (30cm à 60cm) Peu profond (10cm à 30cm)

Très peu profond (3cm à 10cm) Absent, très mince ou discontinu (<3cm) Type de Solon :

COMMENTAIRE

Résultats

Habitats d'intérêt communautaire

Sur le site : 17 habitats inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Habitat générique	Déclinaisons	Libellé
3110	/	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3140	/	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétations benthique à <i>Chara spp.</i>
3150	3150-1	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
3260	/	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> ou du <i>Callitricho-Batrachion</i>
5130	5130-2	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6110*	/	*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso - Sedion albi</i>
6120*	/	*Pelouses calcaires de sables xériques
6210	6210(*)-22/6210-32	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) [*sites d'orchidées remarquables]
6430	6430-1/6430-4/6430-6/6430-7	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin
6510	6510-4	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7220*	/	*Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
7230	/	Tourbières basses alcalines
8160*	/	*Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
9130	9130-2/9130-3	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>
9180*	/	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *
91E0*	91E0*-3/91E0*-8/91E0*-9/91E0*-11	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno - Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
91F0	/	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)

Résultats

Quelques exemples d'habitats d'intérêt communautaire



Menacé en partie, ZNIEFF

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* ou du *Callitricho-Batrachion* (3260)



Menacé, ZNIEFF

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*) (6210)



Potamot de Berchtold (RR, non ZNIEFF, « Quasi menacé »)



Renoncule en pinceau (RRR, ZNIEFF, « Données insuffisantes »)



Phalangère rameuse (RR, ZNIEFF, « Quasi menacée »)



Raiponce orbiculaire (RR, ZNIEFF, « Vulnérable »)

Résultats

Quelques exemples d'habitats d'intérêt communautaire



Menacé, ZNIEFF

***Sources pétrifiantes avec formations de travertins
(Cratoneurion) (7220*)**



Conocephalum conicum (AC, non ZNIEFF)



Cratoneuron filicinum (AC, non ZNIEFF)



Menacé, ZNIEFF

**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
(*Alno - Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)* (91E0*)**



Balsamine des bois (RRR, ZNIEFF,
protection régionale, « En danger critique
d'extinction »)



Cardamine impatiens (AR, non ZNIEFF,
protection régionale, « Préoccupation
mineure »)

Résultats

Habitats d'intérêt communautaire non identifiés dans le DOCOB (2010)

Parmi les habitats relevés, 3 n'ont pas été identifiés dans le DOCOB précédent :

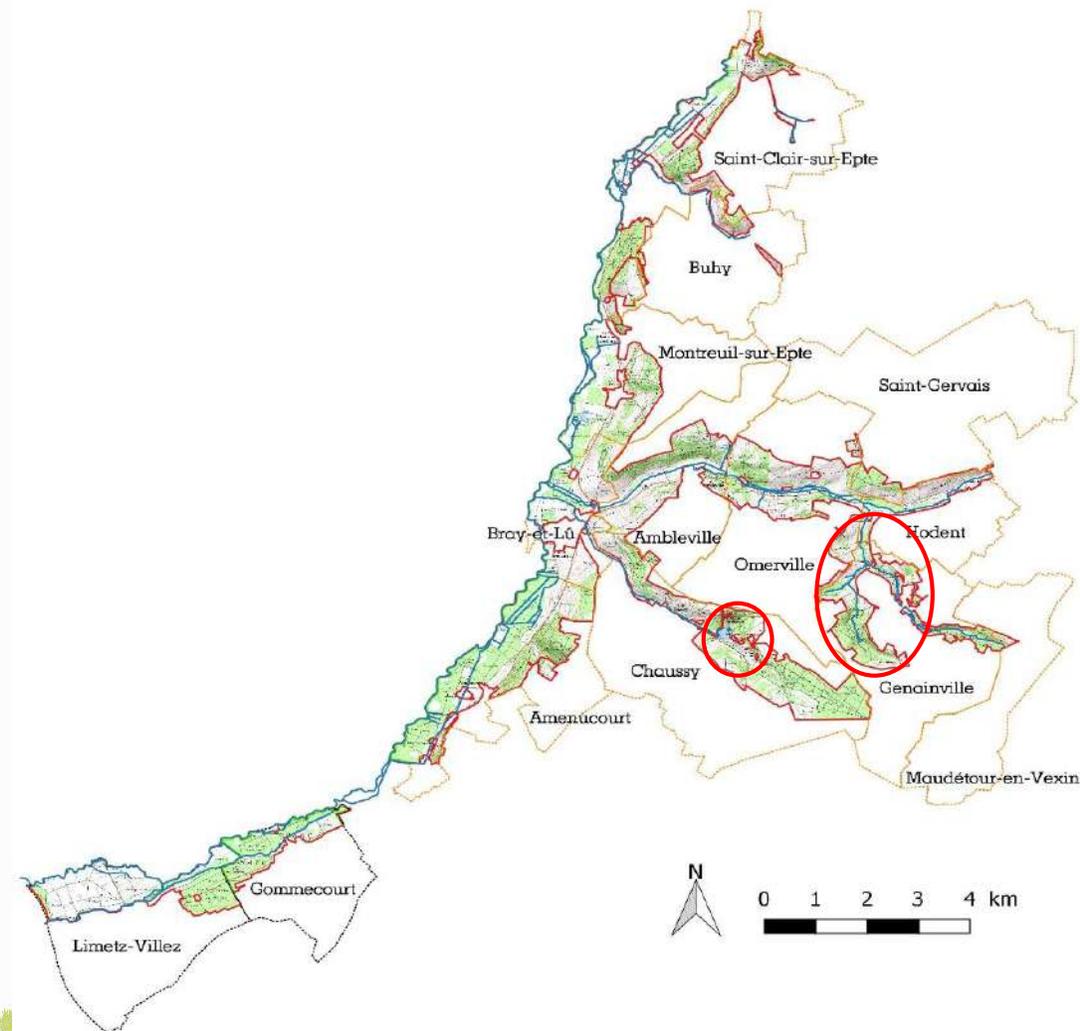
- lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (3150)
- *pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso - Sedion albi* (6110*)
- forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*) (91F0)



Résultats

Apports de l'extension du site Natura 2000 (2018)

- Augmentation de la surface de plusieurs habitats d'intérêt communautaire sur le site :
 - herbiers aquatiques (3150)
 - mégaphorbiaies (6430)
 - prairies mésophiles de fauche (6510)
 - végétations de suintements (7220*)
 - hêtraies-chênaies mésophiles (9130)
 - aulnaies-frênaies riveraines (91E0*)
 - forêts de ravins (9180*)
- Augmentation et amélioration des trames humides et boisées du site



Originalité du territoire

- Topographie et géologie particulières → grande diversité d'habitats :
 - fond de vallée dominé par des boisements alluviaux, des prairies humides et des mégaphorbiaies
 - flancs de vallée avec coteaux qui permettent l'expression de pelouses, d'ourlets et de fourrés secs
 - plateaux caractérisés par la présence de prairies et de boisements mésophiles
 - secteur yvelinois particulier, notamment par la présence de terrasses alluviales sablo-calcaires

Conclusion

- ❁ Responsabilité du site dans la conservation de certains habitats (d'intérêt communautaire ou non) :
 - pelouses calcicoles (6210) : bon état de conservation
 - végétations des suintements (7220*) : ponctuels mais bon état de conservation
 - végétations des éboulis calcaires (8160*) : seule station francilienne connue
 - forêts de ravins et de pentes fraîches (9180*) : 2 stations identifiées en bon état de conservation
 - réseau de prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles (6510) et de prairies alluviales (pas d'intérêt communautaire) important : un des derniers bastions franciliens de prairies de fauche peu dégradées à préserver ; et maintenir (*a minima*) l'état actuel des prairies alluviales
 - ourlets humides à Épiaire des bois et Balsamine des bois (6430-7) : vallée de l'Epte, dernier bastion francilien de la Balsamine des bois
- ❁ Site Natura 2000 s'inscrit sur un territoire relativement préservé



Merci pour votre attention